



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

PV N° 1

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2017

Présents : Michel Bara, Jean Michel Esnault, Jean Jacques Royer, Christian Thédié.

Excusés : Antoine Carrasco, Géraud Couderc, Jean Pierre Faure.

Président de séance : Jean Jacques Royer.

Secrétaire : Michel Bara.

Objet de la réunion : Liste des arbitres ayant renouvelé leur licence arbitre après le 31 Aout 2017, Courriers divers, situation des clubs au 31 Aout 2017.

Liste des arbitres ayant renouvelé leur licence arbitre après le 31 Aout 2017 :

- Karima Felkaoui (MFC TG)
- Hugo Foulon (MFC TG)
- Emmanuel Heulland (MFC TG)
- Mohammed Souci (MFC TG)
- Bilel Saou (ESCATALENS)

Ces arbitres sont classés neutres pour la saison 2017/2018 et ne peuvent représenter leur club (article 26 du statut de l'arbitrage).

Courriers divers

Dossier N°1 :

Courrier du club de Mirabel (519171) demandant à ce que Mr Salah Din El Bouazati arbitre neutre depuis 2 saisons représente le club à compter du 1 juillet 2017.

La commission après étude du dossier :

- Accorde à Mr El Bouazati Salah Din d'être licencié à Mirabel et qu'il pourra représenter le club à compter du 1^{er} juillet 2017 sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

Dossier N°2 :

Courrier du club de Villemade (581264) demandant à ce que Mr Hamid Chrif arbitre neutre depuis 2 saisons représente le club à compter du 1^{er} Juillet 2017.

La commission après étude du dossier :

- Accorde à Mr Chrif Hamid d'être licencié à Villemade et qu'il pourra représenter le club à compter du 1^{er} juillet 2017 sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Dossier N° 3 :

Courrier du club de Quercy Rouergue (581890) demandant à ce que Mr Marc Geoffroy représente le club à compter du 1 juillet 2017. Egalement courrier de Mr Marc Geoffroy arbitre du district de la Haute Garonne demandant à arbitrer dans le 82.

La commission après étude du dossier :

- Accorde à Mr Geoffroy Marc d'être licencié à Quercy Rouergue et qu'il pourra représenter le club à compter du 1^{er} juillet 2017 sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Dossier N° 4 :

Courrier du club de Larrazet /Garganvillar (506022) demandant à ce que Mr Hafid Rami représente le club à compter du 1 juillet 2017.

La commission après étude du dossier :

- Accorde à Mr Rami Hafid d'être licencié à Larrazet/Garganvillar et qu'il pourra représenter le club à compter du 1^{er} juillet 2017 suite à l'inactivité du club de Lavilledieu sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Dossier N° 5 :

Courrier du club de Montech (517563) demandant à ce que Mrs Abdenbi Chaghrouchni et Younes Chaghrouchni représentent le club à compter du 1^{er} Juillet 2017 suite à l'inactivité du club de Montauban AF

La commission après étude du dossier :

- Accorde à Mr Chaghrouchni Abdenbi et Mr Chaghrouchni Younès d'être licenciés à Montech et qu'ils pourront représenter le club à compter du 1^{er} juillet 2017 suite à l'inactivité du club de Montauban AF sous réserve de leur poursuite normale de leur activité arbitrale.

Dossier N° 6 :

Courrier du club de Goudourville /Auvillar (532385) demandant à ce que Mr Hichame Mrika représente le club à compter du 1 juillet 2017.

La commission après étude du dossier :

- Accorde à Mr Mrika Hichame d'être licencié à Goudourville /Auvillar mais qu'il ne pourra représenter le club qu'à compter du **1^{er} juillet 2019** sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale.

Liste des clubs devant présenter des arbitres aux formations initiales en arbitrage organisées par la CDA avant le 31 Janvier 2018 pour être en règle vis-à-vis du statut de l'arbitrage (article 41)

Albefeuille Lagarde (532861), Bourg Miramont (547697), Escazeaux (520189), Labastide du Temple (526603), Septfonds (540693).

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du district de TARN ET GARONNE de Football dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Le Secrétaire

Michel Bara

Le Président de Séance

Jean Jacques Royer